



# Usage de substances au travail et industrie minière

## Sommaire

- Dans l'industrie minière, environ 5 travailleurs et gestionnaires sur 10 (46 %) dans des postes critiques sur le plan de la sécurité<sup>1</sup> et environ 2 travailleurs et gestionnaires sur 10 (17 %) dans des postes non critiques sur le plan de la sécurité<sup>2</sup> ont dit avoir consommé de l'alcool ou d'autres substances deux heures avant ou pendant le travail ou avoir travaillé avec la gueule de bois, en état d'ébriété<sup>3</sup> ou sous l'influence.
- Au moins 3 travailleurs et gestionnaires sur 10 (30 %) dans l'industrie minière pensent qu'il est généralement acceptable dans la culture de leur organisation de consommer de l'alcool avant ou pendant le travail et environ 2 sur 10 (20 %) pensent que l'usage de cannabis est aussi acceptable.
- Environ la moitié des gestionnaires (44 %) dans l'industrie minière ne pensent pas avoir reçu la formation nécessaire pour intervenir lorsqu'un travailleur semble avoir les facultés affaiblies.
- Pour abaisser les risques liés à l'usage de substances en milieu de travail, il est essentiel que les gestionnaires dans l'industrie minière offrent régulièrement des formations, atténuent la stigmatisation, transforment la culture de leur organisation, révisent leurs politiques et proposent des formations et des services d'aide appropriés.
- Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) peut fournir aux employeurs et à d'autres partenaires des ressources, des conseils, des formations et des services personnalisés pour les aider à gérer les risques liés à l'usage de substances en milieu de travail et à mettre en place des mesures de protection.

## L'enjeu

Le présent résumé fait partie d'une série sur le milieu de travail qui **fournit un contexte, des données et des pistes d'amélioration de la santé liée à l'usage de substances aux**

<sup>1</sup> Les postes critiques sur le plan de la sécurité sont ceux qui comportent un risque physique potentiel pour soi-même, ses collègues, le grand public ou l'environnement (p. ex. opérateurs de machinerie lourde, médecins).

<sup>2</sup> Les postes non critiques sur le plan de la sécurité sont ceux qui comportent un risque physique faible ou nul pour soi-même, ses collègues, le grand public ou l'environnement (p. ex. personnel de bureau, employés de commerce de détail, concepteurs de sites Web).

<sup>3</sup> À noter que le sondage utilisait le terme « ivre », qui est plus facilement compris par un grand nombre de participants.



employeurs et à d'autres partenaires (syndicats, associations, professionnels de la santé, etc.) dans l'industrie minière.

Le lieu de travail, le type d'emploi et la culture de l'organisation peuvent avoir de grandes répercussions sur le bien-être, notamment sur l'usage d'alcool ou de drogue (c.-à-d. usage de substances). Les facteurs de risque et de protection au travail qui influent sur la santé liée à l'usage de substances<sup>4</sup> concernent tous les travailleurs, peu importe leur secteur; à noter toutefois que ces facteurs varient souvent d'un secteur à l'autre (Frone, 2006; Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, 2022).

Pour les personnes occupant des postes critiques sur le plan de la sécurité, le risque de consommer des substances pourrait être plus élevé en raison de facteurs comme la gestion du stress, le refus de demander de l'aide, les quarts de travail ou la gestion de la douleur ou des blessures (Forum canadien sur l'apprentissage, 2023; Santé publique Ontario, 2022).

Au Canada, la perte de productivité attribuable aux blessures, aux absences et aux invalidités découlant de l'usage de substances a coûté 22,4 milliards de dollars en 2020 aux employeurs, aux entrepreneurs, aux syndicats et à d'autres partenaires (Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada, 2024).

**Il est essentiel de comprendre le contexte entourant l'usage de substances chez les travailleurs, les gestionnaires et les secteurs pour renforcer les facteurs de protection et améliorer la santé et la sécurité des travailleurs.**

## L'étude



Nous avons mené une étude nationale (sondage, groupes de discussion et entrevues) auprès de travailleurs et de gestionnaires des secteurs des ressources naturelles (industries forestière, minière, pétrolière et gazière).

En tout, nous avons sondé 400 personnes de cinq régions canadiennes, à savoir les provinces atlantiques (4 %), le Québec (23 %), l'Ontario (15 %), les Prairies (49 %) et la Colombie-Britannique, à laquelle ont été inclus le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest en raison du faible nombre de participants (10 %).

Dans le cadre de cette étude, nous avons organisé des groupes de discussion avec des travailleurs de ces secteurs, ainsi que des entrevues avec des personnes ayant un savoir expérientiel.

Du côté de l'industrie minière, nous avons sondé 46 travailleurs et 22 gestionnaires. L'information et les idées ainsi acquises sont présentées ci-dessous.

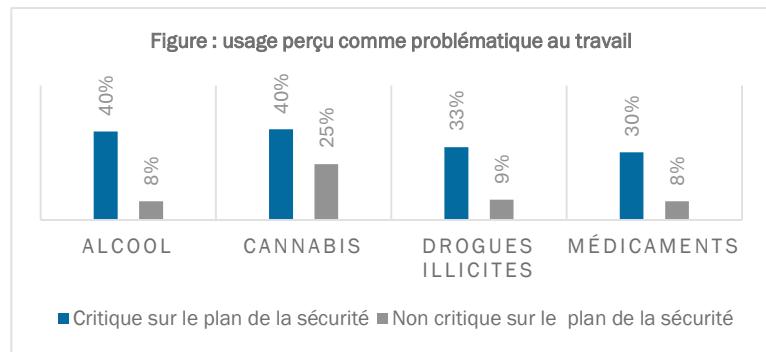
<sup>4</sup> Tout comme la santé mentale, l'usage de substances se produit sur un continuum, qui va de l'abstinence à l'usage bénéfique et l'usage à faible risque, jusqu'au trouble lié à l'usage de substances (Association communautaire d'entraide par les pairs contre les addictions, sans date).



## Grands constats

### Ampleur de l'usage de substances

Dans l'industrie minière, environ 5 travailleurs et gestionnaires sur 10 (46 %) dans des postes critiques sur le plan de la sécurité et environ 2 travailleurs et gestionnaires sur 10 (17 %)\* dans des postes non critiques sur le plan de la sécurité ont dit avoir consommé de l'alcool ou d'autres substances deux heures avant ou pendant le travail ou avoir travaillé avec la gueule de bois, en état d'ébriété ou sous l'influence.



De plus, entre 8 % et 40 % des participants de l'industrie minière pensent que l'usage de substances est un problème dans leur milieu de travail (voir la figure\*).

Ces résultats soulignent la nécessité d'améliorer la prévention, la sensibilisation et le soutien offert en matière d'usage de substances au travail.

### Facteurs de risque et de protection

Plusieurs facteurs de risque et de protection en milieu de travail peuvent influer sur l'usage de substances des travailleurs et des gestionnaires. Une prise en compte adéquate de ces facteurs dans l'industrie minière pourrait être bénéfique aux travailleurs et aux employeurs.

Voici quelques facteurs de risque et de protection souvent mentionnés par les participants de l'industrie minière :

- Culture organisationnelle** : Au moins 3 participants sur 10 (30 %) de l'industrie minière pensent qu'il est généralement acceptable dans la culture de leur organisation de consommer de l'alcool avant ou pendant le travail, et 2 sur 10 (20 %) pensent que l'usage de cannabis est aussi acceptable.
- Stigmatisation** : Environ 7 participants sur 10 (66 %) de l'industrie minière pensent qu'ils peuvent parler en toute sécurité et confidentialité à leurs supérieurs s'ils ont des problèmes d'usage d'alcool ou de drogue sans craindre la discrimination, la stigmatisation ou des mesures disciplinaires.

« La confiance doit régner pour qu'un employé vienne vous dire que c'est effectivement le problème qu'il vit, et je ne crois pas qu'une telle relation existe. » (Participant)

- Acceptation lors du retour au travail** : Environ 8 participants sur 10 de l'industrie minière se sentent à l'aise si un collègue reprend les mêmes tâches qu'avant (80 %)

\* À interpréter avec prudence, compte tenu de la petite taille des échantillons.



ou des tâches modifiées (76 %) après avoir suivi un traitement pour un trouble lié à l'usage de substances.

« Assurez-vous qu'ils aient un bon réseau social, restez positifs et montrez-leur que vous vous souciez d'eux. » (Participant)

4. **Culture de non-dénonciation** : Certains travailleurs de l'industrie minière s'inquiètent d'être considérés comme des « rapporteurs » s'ils disent à leurs gestionnaires qu'un collègue pourrait avoir des problèmes de consommation.

### Politiques en place et formation

- **Politiques** : Environ 8 gestionnaires sur 10 (84 %)\* de l'industrie minière ont accès à des politiques sur l'alcool et d'autres substances (nous n'avons pas été en mesure d'évaluer la qualité de ces politiques).
- **Formation** : Environ la moitié (44 %)\* des gestionnaires de l'industrie minière ne pensent pas avoir reçu la formation nécessaire pour intervenir lorsqu'un travailleur semble avoir les facultés affaiblies. Lorsque les participants avaient reçu une formation adéquate, il n'a pas été possible de déterminer si celle-ci les aidait à gérer les situations impliquant l'usage de substances.

« L'entreprise a accès à des compétences et des formations pour encadrer les réactions des gestionnaires, et même à des mises en situation pour vous préparer. Nos employés n'ont pas forcément d'accès direct à un système de soutien. » (Participant)

### Implications et recommandations

Les travailleurs et gestionnaires de l'industrie minière font face à toutes sortes de risques professionnels pouvant contribuer à l'usage de substances, mais **il est possible de renforcer les facteurs de protection et ainsi de réduire les risques**.

Plusieurs changements peuvent être apportés, notamment en ce qui concerne la stigmatisation, la culture organisationnelle, la gestion des blessures et de la douleur, l'accent mis sur le stoïcisme et les politiques floues. Ce faisant, il sera possible d'améliorer le bien-être, la sécurité et la productivité des travailleurs.

Quelques recommandations



1. Évaluer les besoins en santé liée à l'usage de substances dans votre milieu de travail.
2. Sensibiliser et former les travailleurs et les gestionnaires en utilisant de l'information objective sur la santé liée à l'usage de substances.

\* À interpréter avec prudence, compte tenu de la petite taille des échantillons.



3. Mettre en place des politiques et des bonnes pratiques claires, complètes et adaptées aux besoins de votre organisation.
4. Identifier des personnes de confiance qui peuvent offrir de l'écoute et de l'entraide aux travailleurs.
5. Proposer des options sans substances lors des célébrations ou des activités sociales.
6. Offrir du soutien en gestion de la santé et du bien-être.
7. Proposer des ressources d'accompagnement accessibles, confidentielles et diversifiées.
  - Ressources sur l'usage de substances à consulter :  
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/dependance-aux-drogues/obtenez-aide-concernant-consommation-substances.html>

**« Si quelqu'un avait un problème, je serais heureux de l'aider et de lui parler, même si ce n'est pas mon travail. Ça me ferait plaisir de savoir que j'ai pu l'aider. » (Participant)**

## Soutien offert par le CCDUS

Votre organisation souhaite mettre en œuvre ces recommandations? Le CCDUS vous propose des formations, des ressources, des conseils et des services personnalisés sur la gestion des facteurs de risque et de protection en lien avec l'usage de substances en milieu de travail. Pour en savoir plus sur l'étude et sur les formations et ressources proposées, écrivez à [milieudetravail@ccsa.ca](mailto:milieudetravail@ccsa.ca).

## Bibliographie

Association communautaire d'entraide par les pairs contre les addictions. *Comprendre la santé en matière d'usage de substances : une question d'équité*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, sans date. <https://capsa.ca/wp-content/uploads/2022/10/CAPSA-Substance-Use-Health-FR.pdf>

Forum canadien sur l'apprentissage. *Comprendre la consommation de substances chez les apprentis des métiers spécialisés*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2023. [https://caf-fca.org/fr/research\\_reports/comprendre-la-consommation-de-substances-chez-les-apprentis-des-metiers-specialises/](https://caf-fca.org/fr/research_reports/comprendre-la-consommation-de-substances-chez-les-apprentis-des-metiers-specialises/)

Frone, M.R. « Prevalence and distribution of alcohol use and impairment in the workplace: A U.S. national survey », *Journal of Studies on Alcohol*, vol. 67, no 1, 2006, p. 147–156. <https://doi.org/10.15288/jsa.2006.67.147>

Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada. *Outil en ligne de visualisation sur les coûts et méfaits de l'usage de substances au*



Canada, outil en ligne, v. 3.0.2, 2024. Consulté en mai 2024 sur le site :  
<https://cemusc.ca/consulter-les-donnees/>

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. *Lieux de travail et drogues : réponses sanitaires et sociales*, 2022. [https://www.euda.europa.eu/publications/miniguides/workplaces-and-drugs-health-and-social-responses\\_fr](https://www.euda.europa.eu/publications/miniguides/workplaces-and-drugs-health-and-social-responses_fr)

Santé publique Ontario. *Rapport sur les décès attribuables à l'intoxication par opioïdes chez les Ontariens ayant travaillé dans l'industrie de la construction (communiqué)*, 2022.

Consulté le 26 août 2024 :

<https://www.publichealthontario.ca/fr/about/news/2022/construction-workers-opioid-related-deaths>

**Citation proposée :** McIlwaine, S., S. Meister, B. Barker, L. Dassieu, S. Noorbakhsh, B. Panesar et D. Beirness. *Usage de substances au travail et industrie minière* (résumé de recherche), Ottawa (Ont.), Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2025.

#### Au sujet du CCDUS

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en tirant parti des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.

Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.

ISBN 978-1-77871-227-2

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2025